

Motion du 19 mai 2021 de Mmes et MM. Arnaud Moreillon, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Olivia Bessat-Gardet: «Trouver une solution au deal de rue».

(amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 février 2023, dans le rapport M-1623 A)

MOTION

Considérant:

- les nombreuses plaintes des habitant-e-s des Pâquis et du quartier du Seujet en lien avec le deal de rue, qui font état de problèmes importants, tels qu'une dégradation de la situation dans les quartiers, l'agression d'une mère de famille devant ses enfants dans son allée d'immeuble ou encore la proximité des dealers avec les enfants lorsque le deal s'installe dans une école;
- le fait que d'autres villes suisses, comme Berne ou Zurich, ont trouvé des solutions nettement plus satisfaisantes à cette problématique, Berne ayant choisi un parc à proximité d'un local d'injection pour régler une bonne partie du deal au centre-ville, ou Zurich ayant privilégié les gares suburbaines plutôt que des quartiers populaires comme c'est le cas à Genève;
- qu'en matière de gestion des problématiques de drogue il est impossible d'agir sans que les conséquences se fassent immédiatement ressentir. Renforcer encore la répression? Vous obtenez des zones de non-droit encore plus problématiques, comme c'est le cas en France;
- que les dealers se trouvent dans des situations d'existence où ils n'ont rien à perdre, mais restent des acteurs économiques sur un marché avec lesquels il est possible de négocier;
- que le marché de la drogue, comme tous les marchés, fonctionne car il y a une demande qui trouve son offre et que cette demande porte sur un produit qu'il est impossible de se procurer légalement;
- qu'il s'agit de répondre à trois questions simples: où? Quand? Et comment? A savoir par exemple où le deal de rue produit le moins de désagréments? A quelle heure devrait-il être limité? Quel type de transaction serait toléré?,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre et d'intensifier les échanges avec les autres villes suisses;
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré;
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçant-e-s, habitant-e-s, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme;

- d'informer semestriellement la CCSJ du travail entrepris avec le Canton ainsi que de la situation sur le terrain.